

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

AVIS.

Les Bureaux du PEUPLE SOUVERAIN sont transférés place de la Préfecture, 15.

Lyon, 5 Juillet 1848.

OU ALLONS-NOUS?

Comme nous reculons, grand Dieu! Les organes les plus dévoués de la démocratie restent muets et semblent même disposés à adorer le soleil levant, à encenser l'empereur en perspective, qui déjà, à l'instar de Napoléon, se forme une jeune garde. Il faut bien en passer par là, dit-on, autrement on supprimera vos journaux; taisez-vous, si vous ne voulez pas vous faire bâillonner. Voilà où nous a conduits la guerre civile, voilà ce que voulait la réaction; elle est restée unie et a trouvé le moyen de nous diviser, et aujourd'hui, nous qui ne rêvions que la fraternité, nous sommes contraints, pour éviter le despotisme de l'aristocratie, de confier nos destinées au despotisme du sabre! C'est la partie essentiellement obéissante de la nation qui se charge de mettre l'autre à la raison.

Loin de nous l'idée d'aggraver par nos récriminations les difficultés du moment; mais, comme dit le proverbe, *il n'y a si petite mouche piquée qui ne remue*; nous sommes piqués au vif; les vrais amis de la révolution, les républicains les plus dévoués sont mis en état de suspicion; plusieurs même sont arrêtés; la liberté de la presse ne s'étend pas au-delà des limites de la tolérance. N'avons-nous pas alors le droit de nous récrier?

Le citoyen Cavaignac est, nous aimons à le croire, animé des meilleurs sentiments: son frère était républicain, et l'un des plus chauds partisans de la démocratie! soit. Les qualités sont personnelles comme les fautes, et les opinions bien connues d'un frère ne sont nullement un garant de celles de l'autre. Cavaignac est un sabreur, un bon général, un citoyen capable de repousser l'étranger qui aurait la hardiesse de vouloir envahir le sol de la patrie; mais nous voulons le voir à l'œuvre comme homme politique.

Et ses intentions fussent-elles les plus pures, comment pourra-t-il éviter l'écueil contre lequel on veut le faire heurter? Il est peu d'hommes insensibles à la flatterie, et c'est par ce côté faible de l'humanité qu'on veut battre la République en brèche. On exalte le général Cavaignac, on lui fait entendre qu'il est l'envoyé du ciel, la seule planche de salut qui nous reste après le naufrage; sera-t-il assez fort pour résister à la tentation? Les Cincinnatus sont rares de nos jours; il y a plus, nous doutons qu'on puisse en trouver un seul. Dans tous les cas, nous nous en remettons aux événements, qui déjouent toutes les prévisions humaines, et nous attendons de l'avenir ce que nous n'espérons pas de trouver dans le présent.

La République ne périra pas, quoi qu'on en dise; les tyrans s'usent vite, qu'on les décore du nom de roi, d'empereur ou de président; quiconque voudra attenter à la souveraineté du peuple verra sa barque sombrer au moment de toucher le port. Le gouvernement monarchique a été essayé sous toutes les formes et l'épreuve a été décisive, la monarchie est impossible. Le gouvernement du peuple par lui-même est le seul qui puisse présenter des chances de durée; mais pour cela il faut que le peuple soit en état de gouverner, et c'est l'instruction qui lui est nécessaire. L'enseignement doit donc être organisé sur les bases les plus larges; il faut que le fils du prolétaire en jouisse comme l'enfant du riche; et alors on ne craindra pas de remettre au peuple des droits qu'on n'aurait jamais dû lui enlever.

Le citoyen Cavaignac songera à tout cela avant de se laisser entraîner dans une fausse route et à prendre une détermination qui lui serait funeste. Nous comptons sur son bon sens et sur son patriotisme; et si nos prévisions sont justifiées par les événements, l'aristocratie ne tardera pas à baisser cette tête qu'elle relève maintenant avec une morgue insolente. Tous les Français seront égaux, et il n'y aura plus ni vainqueurs ni vaincus, mais seulement une seule et grande famille, un peuple de frères.

Le Constitutionnel s'écrie avec une naïvete surprenante:

L'enseignement est-il assez complet? Comprendra-t-on enfin la nécessité d'user de la rigueur salutaire des lois pour éloigner de

ce Paris, si poli et si brillant naguère, ces hommes flétris par la justice, qui n'ont d'autre espoir que le renversement de l'ordre social? En finira-t-on avec les repris de justice?

Voilà une découverte! Est-ce qu'au temps du règne de Louis-Philippe et de M. Thiers, les forçats libérés ne pullulaient pas dans Paris? Qu'ont donc fait ces prétendus hommes d'Etat pour faire disparaître cette plaie? Paris était naguère brillant et poli: oui, à la surface; la pourriture et la gangrène étaient au fond. Eugène Sue ne l'a-t-il pas suffisamment enseigné au Constitutionnel lui-même? Et ce parfait organe de la vieille politique impuissante ne saura-t-il donc jamais remonter aux causes? Ne comprendra-t-il jamais que le devoir de l'homme d'Etat vraiment digne de ce nom, est de rechercher les moyens d'empêcher que tant d'individus tombent dans le vice et dans le crime?

Vous voulez en finir avec les repris de justice? Fort bien; tâchez donc qu'il n'y ait plus de repris de justice, qu'il y en ait moins. Une fois le crime commis, il faut bien que vous fassiez quelque chose du criminel. Vos prisons, vos pénitentiaires ne sont qu'institutions démoralisatrices ou ruineuses. La déportation vaut mieux assurément; mais M. Thiers ne s'est-il pas toujours opposé à la politique colonisatrice? Pour fonder des colonies pénitentiaires, il faut d'abord avoir des colonies. Or, M. Thiers a toujours protesté contre l'expansion maritime de la France. Flattant humblement l'orgueil jaloux de l'aristocratie anglaise, il a déclaré que la France devait renoncer à être une puissance maritime.

Dites-nous donc comment vous concevez qu'on puisse en finir avec les repris de justice? vous qui ne concevez et ne cherchez rien pour prévenir le crime, vous qui n'avez pas même songé à donner une issue au trop plein fangeux de votre civilisation en créant des établissements coloniaux. (Democratie Pacifique.)

Le refus de l'amiral Leblanc a forcé le général Cavaignac à modifier le nouveau ministère: le citoyen Bastide passe à la marine et le général Bedeau le remplace aux affaires étrangères. Ainsi voilà trois épées dans une administration politique; les avocats, cette fois, ont le dessous, et l'on ne se plaindra pas d'un encombre de poètes et de théoriciens.

Le citoyen Sénard étant nommé ministre de l'inté-

FEUILLETON.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

LES DAMES AU VOILE NOIR.

§ II. — Ce quelles sont.

(Suite.—Voir les numéros des 21, 25 juin et 5 juillet.)

Il entra ensuite, comme majordome, à l'hôtellerie de la Couronne, qui, grâce à l'activité de Christophe, ne tarda point à devenir la plus fréquentée du Cap. La révolution de Saint-Domingue éclata sur ces entrefaites; le majordome de la Couronne trouva le secret de ne se faire d'ennemis ni parmi les noirs ni parmi les blancs. Son adresse et son tact merveilleux triomphèrent de toutes les difficultés d'une pareille position, et il la conserva longtemps.

Enfin, lorsqu'il vit les nègres se livrer aux horreurs et aux crimes où les entraînait leur stupide férocité, il résolut d'y mettre un terme et de donner une direction moins fatale à ce terrible torrent, qui écrasait tout sur son chemin. Bientôt il eut sous ses ordres un corps nombreux d'insurgés que rallièrent autour de Christophe son intelligence et sa bravoure.

Toussaint Louverture sentit la nécessité de s'assurer l'appui d'un pareil homme, le nomma général de brigade et le chargea d'aller combattre l'audacieux Moïse, dont personne jusque-là n'avait pu réprimer la révolte. Christophe eut recours à la ruse, s'empara de Moïse, et fut nommé à sa place commandant du nord. Christophe rétablit l'ordre dans ces pays jusque-là bouleversés, et il commençait même à créer une civilisation parmi toutes ces hordes naguère effrénées, lorsqu'une armée française parut devant le Cap. Elle était commandée

par le général Leclerc. Ce fut alors que Christophe m'attacha, comme secrétaire, à sa personne: je ne saurais vous dire quelle admiration et quel attachement il m'inspira. Il lutta, seul avec des barbares indisciplinés, contre l'armée régulière des Français, sauva du carnage que voulaient en faire les noirs une partie de la population blanche, obtint une amnistie pour lui et les siens, et attendit patiemment des événements qu'il prévoyait inévitables. Le temps venu, il se rallia à Dessalines, qui prend le titre d'empereur et se fait appeler Jacques I^{er}; l'armée française, affaiblie, est forcée de se rembarquer, et Dessalines, qui se livre à tous les excès d'une démence féroce, reçoit la mort.

Toutes les voix s'unirent pour proclamer président et généralissime de l'Etat d'Haïti le seul homme de la colonie pur de sang et capable de ramener un peu d'ordre dans ces contrées désolées. Christophe, après de longues luttes, dont il sortit victorieux, obtint des résultats presque impossibles, et devint roi sous le nom d'Henri I^{er}. Elevé en France, monsieur, j'avais vu la cour de Louis XVI encore dans toute sa splendeur; je vous assure que l'ex-cuisinier Christophe avait su donner à la sienne une organisation qui n'avait rien de ridicule et qui ne manquait pas de dignité. A l'exemple de Napoléon, le nouveau souverain voulut que le droit divin consacraît son pouvoir, et les cérémonies du couronnement eurent lieu avec une grande pompe dans l'église du Cap; enfin, Christophe, devenu roi, organisa une noblesse, et donna des décorations et des titres aux plus braves et aux plus intelligents de sa cour. On a beaucoup ri, chez vous, des ducs de Marmelade, des comtes de la Limonade, des barons de Boucan, des ducs de la Pailleterie et des chevaliers du Coco! Mais n'avez-vous pas eu en Europe les princes Bouillon, les chevaliers du Chardon, l'ordre de la Toison-d'Or, de la Jarretière, et mille dénominations aussi burlesques que les titres des seigneurs noirs?

La reine, au milieu de ses grandeurs, restait simple et bonne, comme au temps où elle était femme de chambre d'une créole. Initiée par sa maîtresse à l'éducation européenne, elle n'usait de son influence sur le roi que pour en obtenir des actes de clémence, et elle s'occupait de l'éducation des trois enfants qui lui restaient. Elle avait perdu Ferdinand, l'aîné de ses fils, de la manière la plus douloureuse. Le général Leclerc avait emmené avec lui ce jeune homme, qui se faisait remarquer par son intelligence rare. A peine débarqué en France, il tomba malade. Le général Leclerc, sans prendre plus de souci du fils que lui avait confié en pleurant une pauvre mère, le jeta au bord de je ne sais quel hôpital, et le laissa mourir dans le plus complet abandon. C'était là un sujet de larmes intarissables pour la malheureuse reine, qui ne trouvait de consolation qu'au milieu de sa famille.

De 1806 à 1809 le gouvernement du roi Henri I^{er} sembla prendre un caractère de stabilité réelle. Le monarque faisait construire des forts, donnait des lois à ses sujets, organisait une armée et tenait courageusement tête à la France qui voulait s'emparer du royaume d'Haïti, comme d'une colonie qui lui appartenait.

Christophe avait deux secrétaires intimes: un mulâtre nommé Job et moi. Il nous tenait enfermés, aux heures de travail, dans deux cabinets qui se trouvaient chacun aux extrémités de pavillons opposés du palais Sans-Souci. Il dictait ses ordres à l'un de nous et allait lire ensuite à l'autre ce que son collègue avait écrit. Un jour, Job, gagné par les agents français, s'avisait de faire quelques variantes à un arrêté fort important. Christophe vint me faire lire cet acte, et voulut que je le répétasse trois fois.

Quand il se trouva bien convaincu de la trahison de Job, il ordonna, sans autre explication, qu'on le fusillât sur-le-champ.

Cette exécution terminée, il revint dans le cabinet

rieur, il fallait pourvoir à la présidence. Les deux candidats qui se portaient comme héritiers étaient le citoyen Dufaure et le citoyen Marie. Ce dernier a vaincu son concurrent; et si la victoire n'est pas grande, le vote a pourtant une certaine signification.

Selon l'usage antique et solennel, le citoyen Sénard, en quittant le bureau de la présidence, a fait son petit discours à l'assemblée. La harangue n'a rien de politique, et ce temps est trop plein de choses pour qu'on s'arrête à discuter des courtoisies. Nous dirons seulement que le citoyen Sénard a rempli ses fonctions de président avec intelligence, et, ce qui est plus rare dans les jours mauvais, avec impartialité.

Les affaires de ménage ainsi réglées, la chambre a voté, sans discussion et sans opposition, un décret par lequel un crédit de trois millions est ouvert pour secours provisoire aux gardes nationaux blessés, ainsi qu'aux familles de ceux qui sont morts pendant le combat, ou bien à la suite de la bataille; un second crédit d'un million est ouvert pour dépenses relatives à la garde mobile de Paris.

Enfin la chambre a voté, à titre de récompense nationale, une pension de trois mille francs en faveur de la veuve du général Négrier; son fils, engagé volontaire, est nommé sous-lieutenant, et le cœur du général sera conservé dans le grand tombeau des Invalides. — Voilà le bulletin du jour.

A lundi le compte-rendu, par le général Cavaignac, des mesures et du travail d'ensemble relatifs aux ateliers nationaux. (Réforme.)

UN PASSE-DROIT.

Rien ne nous paraît plus juste et plus convenable que de récompenser dans sa famille et dans sa postérité l'homme qui a sacrifié sa vie pour la société, et tel est le fait du général Négrier; mais si nous partageons le sentiment auquel a obéi l'assemblée nationale en votant pour la veuve une pension réversible sur la tête des enfants, et en décidant que le jeune Négrier, simple soldat volontaire, serait immédiatement promu au grade de sous-lieutenant, nous ne pouvons approuver cette dernière disposition. La patrie reconnaissante doit décerner des récompenses de tous genres, mais dans une république démocratique, les fonctions publiques, les grades ne se décernent pas, ils se gagnent. On ne peut point admettre que la mort glorieuse d'un père soit pour son fils un titre à une fonction quelconque. Il y a dans le fait de la nomination du jeune Négrier, un précédent grave et qu'une généreuse irréflexion a seule pu laisser passer. Nous nous rappelons que peu de jours après le 29 juillet 1830, Louis-Philippe, encore lieutenant-général du royaume, avait cru devoir récompenser le concours des élèves de l'école Polytechnique à la révolution,

où je travaillais, déposa sur ma table une somme d'or considérable, et me dit ensuite avec le plus grand sang-froid du monde, et comme s'il se fût agi de la pluie ou du beau temps :

— A propos, j'ai fait fusiller votre collègue Job; il me trahissait.

Puis il se mit à me dicter des ordres.

Le roi n'avait pas besoin de ces moyens violents pour m'inspirer de la fidélité. Cette fidélité prenait sa source dans mon admiration pour lui et dans ma vénération pour la reine. Il était impossible de la connaître sans l'aimer.

Christophe continuait à donner au royaume qu'il avait fondé tous les éléments de durée possible. Il appela près de lui les hommes de talent à qui les réactions de 1815 rendaient dangereux le séjour de la France.

Quelques savants et plusieurs officiers de distinction se rendirent à ses offres, et vinrent le seconder dans ses efforts civilisateurs. Mais il était dit que la puissance de Henri I^{er}, subite et merveilleuse comme celle de Napoléon, s'écroulerait de même et ne laisserait que des ruines.

Vers le mois de mai 1820, une insurrection éclata sur les frontières du royaume, à St-Marc. Le roi envoya une armée pour réprimer les rebelles. Cette armée, par la trahison de ses chefs, prit parti avec ceux qu'elle devait combattre. Quand on vint lui apprendre une si fatale nouvelle, j'étais près du roi, retenu au lit par une attaque de paralysie locale. Dès les premiers mots, il se fit attacher sur un cheval et voulut marcher contre les insurgés à la tête des troupes qui lui restaient; mais ses forces le trahirent; la douleur de la maladie lui fit perdre connaissance, et il fut forcé de laisser partir ses soldats sous les ordres de Joachim, l'un de ses parents. La présence de Christophe eût été la victoire, car aucun des traitres n'eût osé combattre contre celui auquel ils étaient habitués d'obéir depuis tant d'années. Mais il n'était point là, et une nouvelle défection vint ôter tout espoir de salut au monarque. Je fus chargé, monsieur, de lui annoncer cette fatale nouvelle.

Le roi, quand j'entrai dans son cabinet, discutait paisiblement avec son médecin le docteur Scott, sur les parties les plus vulnérables du corps humain. Pâle, tremblant et le corps agité par un mouvement convulsif, je lui appris, tout bas à l'oreille, la défection de l'armée commandée par Joachim. Il m'écouta avec un sang-froid stoïque.

— Puisque le peuple d'Haïti n'a plus confiance en moi, dit-il, je sais ce qu'il me reste à faire. Laissez-moi seul, je vous prie, j'ai besoin de quelques instants de réflexion.

en conférant à tous ceux qui se destinaient à la carrière militaire, le grade de lieutenant. Les élèves eurent la sagesse de refuser cette faveur qui était de nature à jeter une perturbation fâcheuse dans le mouvement d'avancement des promotions de l'école. Nous croyons que le fils du général Négrier fera bien d'imiter cet exemple, et de tenir à ce que ses épaulettes ne soient le prix que de son propre mérite et de ses propres services. Les premiers examens qu'il a déjà subis pour être admis à l'école de Saint-Cyr sont une preuve qu'il n'attendra pas longtemps un avancement légitime.

(*Démocratie Pacifique.*)

Actes officiels.

Par arrêtés en date des 8, 15 et 28 de ce mois, ont été nommés :

Le citoyen Guillaume-Tell Lavallée-Poussin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République près les Etats-Unis d'Amérique;

Le citoyen Humann, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. A. R. l'électeur de Hesse;

Le citoyen Reinhard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Danemark;

Le citoyen Lobstein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Suède et de Norvège;

Le citoyen Félicien Mallefille, chargé d'affaires de la République à Lisbonne;

Le citoyen Guillemot, chargé d'affaires à Rio de Janeiro;

Le citoyen de Salignac-Fénélon, premier secrétaire de légation à Berne;

Le citoyen de Breteuil, secrétaire de légation à la Haye;

Le citoyen Dano, secrétaire de la légation à Téhéran;

Le citoyen David, secrétaire de légation à Stockholm;

Le citoyen Edouard de Bourqueney, aspirant diplomatique à Constantinople.

Événements de Paris.

On dit que la nuit dernière un coup de feu, parti du passage Desirabode, communiquant de la rue de Valois-Palais-National avec la rue Neuve-des-Bons-Enfants, a atteint au poignet un caporal qui conduisait une patrouille de la garde nationale. L'assassin s'est échappé à la hâte par la rue Neuve-des-Bons-Enfants, les premiers soins à donner au caporal blessé n'ayant pas permis de poursuivre l'auteur du crime. La charge du fusil que le caporal a reçu dans le poignet se composait de clous et de petits morceaux de fer coupés; ce qui rend la blessure plus dangereuse.

— Au nombre des officiers du brave 18^e léger tués à l'attaque de la place des Vosges, se trouve le sous-lieutenant Malher, fils de l'ancien sous-préfet de Valenciennes et petit-fils du général de division Malher et du colonel Michel. Elève de l'école de St-Cyr, le jeune Malher avait à peine vingt-un ans.

— Au nombre des officiers supérieurs grièvement blessés dans les dernières journées, il faut citer encore le colonel d'état-major de Courtigis, qui, chargé d'enlever plusieurs barricades et surtout celle de Ménilmontant, a eu le bras fracturé dans une des premières attaques.

Je sortis avec le docteur. Le roi se leva et ferma le verrou de sa porte. Tout-à-coup, nous entendîmes une double explosion d'armes à feu. J'enfonçai la porte! Il ne restait plus de Christophe qu'un cadavre. Il s'était tiré un coup de pistolet dans le cœur et s'était fracassé la tête.

A ce bruit funèbre la reine accourut et se jeta en pleurant sur les restes de son mari. Tout-à-coup, une pensée affreuse vint traverser son désespoir.

— Mes enfants! s'écria-t-elle, mes enfants! Il faut sauver mes enfants!

— Madame, lui dis-je, un bâtiment anglais se tient dans le port, prêt à mettre à la voile pour l'Europe: allez-y chercher un asile. Hâtons-nous! Votre salut dépend peut-être de quelques secondes. En disant cela, je pris dans mes bras la jeune princesse Marie et courus en toute hâte vers le port. La reine me suivit avec ses deux fils; mais déjà le bruit de la mort du roi s'était répandu dans la ville et une horde effrénée nous barra le passage. Je fus assez heureux pour gagner une chaloupe qui conduisit, au vaisseau anglais, à force de rames et au milieu des balles, la reine et sa fille. Les deux fils du roi périrent en protégeant la fuite de leur mère évanouie.

Vous savez le reste de cette histoire, monsieur. La reine, après avoir tour à tour visité l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, résolut d'abord de fixer sa demeure à Florence. Elle espérait, à force de solitude et de mystère, se soustraire à la politique inquiète de ce pays; mais il fallut bientôt que les deux pauvres femmes, qui ne demandaient d'autre privilège que celui de pouvoir pleurer et prier en liberté, quittassent cet asile pour se rendre à Pise. Leur départ arriva, vous le savez, peu de temps après l'expédition romanesque du signor Bellini.

En 1850, la reine mourut et la princesse entra dans un couvent avec le dessein d'y prendre la voile. Séparé de ceux que j'avais servis jusqu'au dernier moment avec fidélité, je résolus alors, monsieur, de visiter la France que je ne connaissais point, et voici huit ans que je l'habite. Excusez-moi de vous avoir si longuement parlé de ma maîtresse, c'est que je ne le fais jamais sans émotion, ajouta-t-il en essayant une larme qui coulait sur ses joues vénérables.

Lors d'une seconde visite, une carte laissée chez l'écrivain est venue lui apprendre le nom de l'ancien secrétaire du roi Christophe. Il se nomme: George, comte de la Salade.

FIN.

(*La Presse.*) — S. HENRI BERTHOUD.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 1er juillet 1848.

On assure que M. Bureau de Pusy, représentant du peuple, est nommé préfet de police.

— On annonce que par arrêté du pouvoir exécutif, un camp de 50,000 hommes va être formé à Versailles. Plusieurs régiments venus à Paris, par suite de l'insurrection, viennent de recevoir l'ordre de se rendre dans divers cantonnements du département de Seine-et-Oise.

— Le citoyen général de division Foucher, commandant la 1^{re} division militaire, est, dit-on, nommé au commandement des troupes qui doivent former le camp. Le citoyen colonel Rolin, chef de l'état-major de la même division, est désigné pour remplir les fonctions de chef de l'état-major du camp. Il est spécialement chargé des troupes dans la plaine de Buc.

— D'importantes découvertes paraissent avoir été faites aujourd'hui dans la matinée par les magistrats et les membres des commissions militaires qui suivent sur les événements des 25, 24, 23 et 26 juin, et sur le complot qui s'y rattache. Des pièces et documents de la plus haute importance ont été saisis, et l'on serait désormais fixé sur l'origine des sommes qui ont été distribuées, et sur les noms des chefs réels de l'insurrection.

— D'après le relevé officiel du *Moniteur*, publié par les hôpitaux, sur les morts et blessés provenant des journées de juin, les hôpitaux ont reçu du 25 au 28 juin, savoir: 1,771 individus, dont 900 civils; 846 militaires et 25 femmes. Sur ce nombre, 162 étaient déjà morts en entrant dans les hôpitaux. Il en est mort depuis 193, et il en est sorti 157.

Il reste en ce moment 1,267 blessés dans les hôpitaux, et 564 dans les ambulances.

— Un grand nombre d'habitants de Paris, de villes et de communes des départements se sont empressés d'adresser, pour les blessés, du linge et de la charpie.

Le délégué du gouvernement près l'administration des hospices ne pouvant adresser à chacun une lettre spéciale de remerciement, prie les donateurs de recevoir l'expression de sa profonde reconnaissance et celle de l'administration tout entière.

Grâce à ces envois, et à ceux qu'il est encore permis d'espérer, l'administration des hospices de Paris se verra assurée de donner aux blessés tous les secours qu'ils sont en droit d'attendre du patriotisme, du dévouement et de la sympathie de leurs concitoyens. (*Moniteur.*)

— Dans la nuit, on avait placé un bonnet rouge sur le drapeau qui orne l'arbre de la liberté planté près le bassin des Tuileries.

M. Samson, commissaire de police, a été chargé d'arracher ce bonnet rouge. Il s'en est acquitté avec empressement et au milieu des applaudissements des gardes nationaux et de quelques représentants qui étaient venus s'assurer si le fait était certain.

— Parmi les prisonniers amenés dans la soirée de lundi à la préfecture de police, se trouvait un enfant de quatorze à quinze ans, qui avait en sa possession une somme de 11,000 francs en or, qu'il avait déclaré lui avoir été remise par un combattant au moment où une compagnie du 45^e de ligne pénétrait au pas de course dans la barricade où il se trouvait.

On sait maintenant l'origine de cette somme, et l'individu qui l'avait remise a été reconnu par celui-ci dans une confrontation.

— Ce matin, en exécution d'un ordre du général Cavaignac, un personnel dont l'individualité n'a pu être immédiatement établie attendu le silence dans lequel il se renferme, mais que l'on désigne comme ayant été attaché à la personne du prince Louis-Napoléon, a été arrêté et conduit à la conciergerie pour être mis à la disposition des magistrats et les officiers composant la commission militaire.

— M. Thoré a été mis en état d'arrestation.

— M. Alphonse Esquiros dément aujourd'hui la nouvelle de son arrestation.

— Une partie de la garde mobile est partie hier pour Courbevoie, et un ordre est donné pour faire sortir de Paris toutes les troupes qu'on ne peut pas placer dans les casernes; mais il a été décidé qu'elles resteraient à proximité de Paris et non loin des lignes de chemins de fer, afin qu'on puisse les faire revenir dans la capitale dans un délai de deux heures.

— De nombreux enrôlements ont déjà été faits depuis quelques jours par la garde mobile. On annonce qu'elle va changer de nom et qu'elle prendra celui de jeune garde.

— On se rappelle que le citoyen Goudchaux, ministre des finances après la révolution de Février, avait donné sa démission parce que le gouvernement provisoire insistait pour l'organisation des ateliers nationaux, et s'opposait à ce que l'on fit des avances aux caisses Gouin, Ganneron et Baudouin, pour venir en aide au commerce.

On nous assure aujourd'hui que M. Goudchaux, redevenu ministre des finances, persiste à venir en aide au commerce; on ajoute même que la maison Ganneron doit, sous peu de jours, recommencer ses opérations de banque.

— Le général Cavaignac a décidé que tout ex-garde municipal qui pourrait justifier de ses antécédents honorables serait admis à faire partie de la nouvelle garde républicaine.

— Quatre jeunes gens de la garde marine ont été arrêtés. Deux sont accusés d'avoir été vus sur les barricades, l'un dans le faubourg du Temple, et l'autre dans le faubourg Saint-Antoine. Les deux autres sont accusés de propos inconsidérés.

— On annonce que le citoyen Emmanuel Arago, ministre de France en Prusse, va venir à Paris en vertu d'un congé. Il paraît certain que le citoyen Arago, dont la conduite a donné lieu à de nombreuses observations, ne retournerait plus à Berlin.

— On a découvert hier à Paris une fabrique de poudre clandestine. Elle présentait l'aspect d'une usine bien montée et approvisionnée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 30 juin.

Adoption de l'art. 7. — Renvoi de l'art. 8 à la commission. Le ministre des travaux publics dépose avec demande d'urgence un projet de décret tendant à ouvrir un crédit de six millions pour l'exécution du chemin de fer de Paris à Lyon, entre Châlon et Colonges.

Le président fait observer que la loi des chemins de fer sera retirée de l'ordre du jour, sur la proposition du citoyen ministre des finances, qui n'a encore pris aucun parti.

L'assemblée décide que le projet de décret ouvrant le crédit de six millions sera mis à l'ordre du jour de demain.

Le président tire au sort les noms des membres composant la députation qui doit assister aux obsèques du général Négrier, à Lille.

Le ministre de l'instruction publique, le citoyen Carnot, dépose un projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 1^{er} juillet.

Présidence du citoyen MARIE.

A deux heures et demie, la séance est ouverte. Lecture du procès-verbal qui est adopté.

L'ordre du jour indique les rapports des pétitions.

Le citoyen Babaud-Larivière rend compte de diverses pétitions dont voici les plus intéressantes :

64. Le citoyen Mocquet, à Bordeaux, demande l'abolition du régime cellulaire. Renvoi au ministre de la justice.

100. Le citoyen Pintard, détenu à Vendeuve, demande que tous les prisonniers soient relâchés. (Rires.) Ordre du jour.

154. Le citoyen Gerdeu, sous-lieutenant à Bitche, demande aussi l'abolition du régime cellulaire. Renvoi au ministre de la guerre.

286. Le citoyen Despres, travailleur à Laigle, demande que les clubs soient fermés ou qu'ils soient soumis à une surveillance très-sévère. Ordre du jour.

Un membre demande le renvoi dans les bureaux, du projet relatif à l'instruction primaire, déposé hier par le citoyen ministre de l'instruction publique.

Le citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique, insiste pour le renvoi au comité de l'instruction publique.

Le citoyen de Kerdrelles appuie le renvoi aux bureaux, qui est adopté.

Le citoyen rapporteur du comité de la guerre lit le rapport sur le projet de décret relatif à la création d'une gendarmerie mobile dans l'Ouest. L'urgence est prononcée.

L'assemblée reprend son ordre du jour. Rapports de pétitions. Le citoyen Davy, rapporteur :

24. Le citoyen Noël, à Paris, demande le rétablissement complet du divorce. (Rumeurs.) Néanmoins l'assemblée permet le renvoi à la commission saisie du projet de loi du citoyen Crémieux.

262. Le citoyen König, à Paris, demande que l'on s'occupe de la question sociale, que l'on diminue le nombre des employés, que l'on supprime le budget des cultes. (Rumeurs.)

Il propose des réformes dans l'instruction. Ordre du jour.

99. Le citoyen Benjamin Lery, à Paris, demande que tout duel entre deux représentants du peuple soit défendu pendant toute la durée de la session. (Hilarité.) Ordre du jour.

291. Le citoyen Armand de Riom, de Nantes, demande la révision des décrets du gouvernement provisoire ou leur sanction par l'assemblée nationale. Ordre du jour.

377. Le citoyen Roche, à Toulouse, demande le rétablissement du calendrier républicain, perfectionné comme il l'indique. (Exclamation.) Ordre du jour.

530. Le citoyen Cahuzac demande que l'assemblée s'occupe incessamment d'un code rural simplifié pour empêcher des procès ruineux aux habitants des campagnes. Ordre du jour.

569. Le citoyen Bart, à Paris, demande que la polygamie soit autorisée, et présente des considérations à ce sujet. (Hilarité bruyante et rumeurs.)

Le citoyen Coquerel : On ne devrait pas rendre compte de pareilles pétitions. (Approbation.) La pétition est écartée avec dédain.

760. Le citoyen Destenque, à Rochefort, demande que la qualification de citoyen soit employée au sein de l'assemblée nationale et dans tous les actes publics (ordre du jour), la forme de la pétition elle-même, d'après le rapport, n'ayant pas paru sérieuse.

946. Le citoyen Remicce (Ange-Pierre), en Corse, émet le vœu de voir Louis-Napoléon président aux destinées de la France, soit en qualité de consul, soit en qualité d'empereur. (Hilarité.) — Ordre du jour.

116. La dame Evano née Falher, à Saumur, réclame les arrérages de la pension de légionnaire de François-Gille Falher, son père, qui en avait fait l'abandon en 1814. — Renvoi au bureau des renseignements.

Le citoyen Favart, rapporteur :

229. Le citoyen Pastouret demande qu'il soit planté des mûriers le long des routes du midi de la France. — Renvoi aux ministres de l'agriculture, des travaux publics et de la guerre.

Le citoyen Foy, rapporteur :

258. Pétition du citoyen de Tolay, relative à la colonisation de l'Algérie comme moyen de donner du travail aux ouvriers industriels. — Dépôt aux archives du comité de l'Algérie.

Le citoyen Desmars, rapporteur :

77. Le citoyen Rogey de Beaufort, à Campagnac (Aveyron), demande que la ville de Philippeville (Afrique) change son nom contre celui de Dupontville. — Ordre du jour.

Le citoyen Dutreil, rapporteur :

41. Des gardes nationaux de la Seine demande la formation de la légion du génie de la garde nationale. Ils demandent à faire le service de la place comme les autres gardes nationales, à ouvrir des cours publics gratuits de dessin, de géométrie et à être requis, en cas d'incendie, comme auxiliaires aux pompiers, etc. — Renvoi au ministre et comité de l'intérieur.

Le séance continue.

CHRONIQUE LOCALE.

Les arrestations continuent dans Lyon. A défaut d'insurgés ou de complices de l'émeute de juin, on retourne en arrière et l'on semble disposé à sévir contre ceux qui ont battu des mains et applaudi à la révolution de Février.

— On nous annonce aussi que l'on veut arrêter plu-

sieurs chefs de brigade des chantiers nationaux, qui, faute d'autre crime, seraient accusés provisoirement de s'être toujours montrés patriotes et d'avoir osé exprimer librement leurs pensées, croyant, comme tant d'autres, que sous la République on pouvait crier : Vive la République ! puisque sous la monarchie on faisait acte de bon citoyen en criant : Vive le roi.

— Le comité de calomnies, organisé par les congrégations et le juste-milieu, poursuit son œuvre. Suivant ses séides, les membres du conseil municipal reçoivent comme les représentants à l'assemblée nationale, 25 fr. par jour. Dans chaque quartier, une liste de personnes est donnée, pour qu'en cas de réussite, les républicains rouges leur fassent trancher la tête : absurdités des absurdités, quand cesserez-vous d'avoir crédit, et quand pour ces jésuites bleus et blancs n'y aura-t-il que confusion ?

— Les rues, les places de Lyon regorgent d'individus qui ne cessent de parler contre Cavaignac et en faveur de Louis-Napoléon. Un de ces meneurs nous a été signalé hier comme un agent de la police secrète. Se servirait-on encore d'agents provocateurs ?

— Hier, vers 4 heures de l'après-midi le quartier de l'Hôpital a été mis en émoi. Un homme a tiré, au milieu de la rue et à bout portant, un coup de pistolet sur un citoyen qui passait en ce moment. On ignore les motifs de ce crime.

Tout ce que nous avons pu apprendre, c'est que l'assassin aurait dit un instant avant : Je veux en finir avec la vie, mais avant de mourir, il faut que je tue quelqu'un.

LES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

La question de la réorganisation des bureaux de bienfaisance a été soumise au conseil municipal de Lyon, et une commission doit examiner la question. Nous pensons que par cette réorganisation l'esprit de caste et de coterie disparaîtra, parce que le conseil, qui émane du suffrage universel, devra vouloir que cette nouvelle organisation ait lieu par le même mode ; en conséquence, les administrateurs de ces nouveaux bureaux devront être nommés par les habitants des communes, soit qu'il y ait un bureau central, soit qu'il y en ait de spéciaux.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 3 juillet 1848.

Citoyen,

Sachant que les colonnes de votre estimable journal sont toujours ouvertes pour signaler les abus qui peuvent se glisser dans nos administrations, je vous prie de vouloir bien insérer ma réclamation ci-dessous.

Hier, 2 juillet courant, je me suis présenté au bureau de poste de la place Bellecour, pour affranchir une lettre que j'envoyais à mon frère, soldat dans la garde marine, à Paris ; comme ce n'était pas la première fois que j'affranchissais, je voulus payer 25 c., selon l'habitude ; mais l'employé me dit qu'il ne connaissait pas la garde marine ; que, du reste, c'était probablement une garde mobile, et que cette troupe ne faisant pas partie de l'armée, le port était le même que pour un civil. J'eus beau faire mes observations, je fus obligé de payer 70 c. au lieu de 25.

Je signale ce fait, afin que l'administration des postes prenne, à l'avenir, ses précautions pour que les employés soient mieux instruits sur leurs devoirs.

Agréez, citoyen, etc.

SIMON L'HOPITAL, OUVRIER.

— On lit dans le *Courrier de l'Isère* :

« Une pauvre femme, accompagnée de sa fille âgée de onze ans, est arrivée il y a quelques jours de Chambéry où elle n'avait pu trouver des moyens d'existence. A son arrivée à Grenoble, la détresse de cette famille augmenta encore. La pauvre mère se rendit alors avec sa fille chez la femme Brun, rue Saint-François, et la pria de vouloir bien lui prêter une somme de six francs, offrant en nantissement une robe qu'elle tenait sous son bras. Tandis que ces deux femmes conversaient ensemble, la jeune fille qui avait aperçu trois montres suspendues au mur de la chambre où elle se trouvait, en décrocha deux d'une façon très-habile, et sortit avec sa mère sans avoir été aperçue. La femme Brun ne tarda point à reconnaître la soustraction qui avait eu lieu à son préjudice. Elle signala en toute diligence l'auteur du délit, et un instant après, la jeune fille était atteinte. Au moment de son arrestation, elle jeta dans un fossé une des montres qu'elle tenait à sa main ; l'autre fut retrouvée cachée dans sa robe. »

Algérie.

ALGER, 24 juin 1848. — Le citoyen général Changarnier s'est embarqué le 23, à bord de l'*Albatros*; le citoyen gouverneur-général par intérim, Marey-Monge, a reçu le même jour la visite de toutes les autorités civiles et militaires.

— Le citoyen directeur général des affaires civiles vient de commettre (c'était peut-être son droit) un petit acte arbitraire : il a signifié de vive voix au citoyen maire du Fondouck, sa révocation; voici les motifs de cette destitution :

Les électeurs du Fondouck ont voté lors des dernières élections; deux ont donné leurs voix au citoyen Lussac, sept au citoyen Warnier, candidat administratif; deux au citoyen Mathis; seize au citoyen Barrot; vingt-un au duc d'Aumale.

Nous respectons la liberté des votes, mais les électeurs ont agi sans réflexion, le duc d'Aumale n'étant pas candidat; à cet égard ils ont eu tort de perdre leurs voix.

Il est vrai que ces citoyens ont cru devoir remercier, en agissant ainsi, l'ancien gouverneur, et la digne femme qui les avait nourris tout l'hiver, car la duchesse d'Aumale avait versé pour eux à la direction des affaires civiles, une somme qui n'est pas même épuisée.

En révoquant pour ce vote, auquel il est étranger, le citoyen maire du Fondouck, le directeur général donne de l'importance à un acte isolé, mais qui au fond avait bien peu de valeur. Les lauriers du citoyen commissaire-directeur de Bone l'empêcheraient-ils de dormir ?

Nous déclarerons que le citoyen directeur général a dépassé ses pouvoirs, le droit de révocation étant absolument réservé au citoyen gouverneur-général, aux termes de l'ordonnance de 1847. (Akhar.)

— L'ex-bey Hadji-Achmet a fait son entrée à Constantine, aujourd'hui lundi 19 juin, à six heures du matin.

Dès la veille, le directeur des affaires arabes de la province s'était porté à sa rencontre jusqu'à Ain-el-Bey (quatre lieues S.-S.-E. de Constantine), où il était campé, et l'avait reçu des mains du citoyen lieutenant-colonel Monet. Hadji-Achmet est un vieillard de soixante ans environ, dont la barbe et les moustaches blanches laissent encore çà et là apparaître une nuance châtain foncé; il a un certain embonpoint et une taille de cinq pieds deux pouces. Son teint hâlé par le soleil et les intempéries, a dû être blanc en d'autres jours. Il a la voix très-grave et une prononciation fortement grassyée. Ses pieds et ses mains sont d'une remarquable petitesse. Il fume sans discontinuer. Son visage impassible et immobile n'indique ni intelligence élevée, ni chagrin, ni méfiance; on y lit une insensibilité froide et cruelle. Son regard est sanglant. Il répond avec politesse et une simplicité familière à toutes les questions qui lui sont adressées. Il dit avoir compris sa position dès le jour où les Français s'emparèrent de Constantine, et s'être depuis résigné à la volonté de Dieu. Il répète souvent qu'il n'a eu d'inquiétude que le jour même qu'il se remit entre nos mains, et que depuis, les égards dont il a été l'objet, les assurances qu'il a reçues et la pensée qu'il s'est confié à une nation puissante et généreuse ont ramené le calme dans son esprit.

La plupart des spahis et des gendarmes maures qui ont approché de sa personne, soit qu'ils respectassent son malheur, soit qu'ils fussent encore sous l'influence de la terrible autorité qu'il a exercée si longtemps, sont allés lui baiser la main.

Sur son passage, nulle marque d'affection ou de haine ne lui a été donnée. Les Arabes des champs et les groupes de voyageurs s'arrêtaient, graves et silencieux, pour le voir passer et se remettaient ensuite en route ou à l'ouvrage, en songeant sans doute à leur labour de la journée.

Hadji-Achmed a été conduit tout d'abord chez le général Herbillon. Après cette entrevue, il sera placé dans une maison voisine du palais, qui a été préparée pour le recevoir.

Sa smalah arrivera dans la journée sous les murs de Constantine. Elle est composée de 118 personnes, parmi lesquelles figurent 2 eunuques et 28 femmes, dont 3 seulement sont légitimes.

L'ex-bey de Constantine n'a jamais été redoutable à notre autorité. Il pouvait nous créer des embarras, susciter des révoltes partielles, mais non compromettre l'avenir de notre domination. Sa soumission nous paraît sincère et sans arrière-pensée, et n'eût-elle pas ces caractères, il serait à nos yeux, en raison de son âge et de sa santé altérée, un ennemi impuissant. On lui accordera sans doute, en dehors de la province de Constantine, la résidence qu'il se choisira.

— On nous écrit de Philippeville, à la date du 15 juin : « Ce matin nous avons eu notre petite émeute ; les portefaix français ont voulu nous donner une seconde édition de leur tentative du 15 mai dernier contre les portefaix maltais ; heureusement que la gendarmerie est arrivée assez à temps pour empêcher l'effusion du sang. A la suite des scènes de violence, beaucoup de Maltais ont quitté notre ville ; ce soir, une balancelle en emporte cent à Malte. Le commerce de notre ville voit avec peine cette émigration ; sans doute le Maltais est un mauvais colon ; venu au milieu de nous sans l'idée de s'y fixer, il s'en retourne chez lui emportant le numéraire qu'il glane sou à sou ; mais le commerce trouve en lui un auxiliaire d'une utilité incontestable : sobre, laborieux, habitué au climat d'Afrique, on le voit se livrer aux plus durs labeurs sans en être jamais affecté. Les portefaix français, récemment organisés, ne sauraient les remplacer utilement, et à ceux-là, nous leur reprocherons d'avoir oublié que notre jeune République a inscrit sur ses drapeaux ces trois mots appelés à faire le tour du monde : liberté, égalité, fraternité ! »

« Quand des faits de la nature de ceux dont nous nous occupons se passent au milieu d'une cité, pour quoi l'autorité supérieure reste-t-elle inactive ? Pourquoi ne les punit-elle pas sévèrement ? C'est à elle de sauvegarder les étrangers que ces hommes égarés insultent, si elle veut que nos nationaux soient respectés au dehors. »

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les troubles continuent, et que l'autorité montre la même insouciance à les réprimer. »

(Journal de Constantine.)

Italie.

PIÉMONT. — TURIN. — Les nationaux de cette ville ne nous apportent aucune nouvelle de quelque intérêt.

GÈNES. — Le nouveau consul de la République française, M. Léon Favre, est arrivé dans notre ville.

— Le bateau à vapeur le *Capri*, arrivé ce matin, confirme les nouvelles de Naples, et annonce qu'en effet,

dans les Calabres, l'insurrection est plus forte que jamais.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Les nouvelles arrivées de ce point sont toutes rassurantes.

Le 19 juin, sur les crêtes du mont Baldo, qu'on peut appeler la clé du Tyrol, le corps des volontaires de Casal, composé de 800 hommes, a été attaqué par les Autrichiens, au nombre de 3 à 4 mille. La victoire, un instant incertaine, se décida en faveur de nos braves jeunes gens, qui n'ont eu que trois morts, tous étudiants en médecine, et cinq blessés.

MILAN. — Une correspondance arrivée dans cette ville nous apprend que les habitants de Vérone commencent à manquer des choses de première nécessité.

VENISE. — Venise peut soutenir un assaut de six mois, et, dans cet intervalle, il est impossible qu'elle ne soit pas secourue. La lagune est hérissée de barques canonnières; la plage est bien protégée; les Allemands ne peuvent entrer dans la ville de vive force. Mais la situation de Zucchi, que nous ne pouvons secourir, nous fait saigner le cœur. Il a très peu de vivres et peu de munitions. Puisse une victoire piémontaise délivrer cet illustre vieillard du malheur qui le menace!

(Correspondance de la Diète italienne.)

MODÈNE. — La main occulte qui a suscité les mouvements de Naples et de Rome soulève en ce moment dans le Modénais les villes et la campagne. Nous sommes vraiment en proie à l'anarchie. Les montagnards s'agitent à propos du duc; les volontaires s'avancent, on ne sait dans quelle intention. Evénements curieux, en vérité, quand l'ennemi est encore en présence!

ROME. — Nous avons demandé ce matin à une troupe de braves jeunes gens, dit la *Speranza*, comment, dans Rome, la tranquillité a succédé à l'agitation. — Parce que, nous répondirent-ils, on assure que les affaires du ministère sont rétablies en l'état où elles étaient. — Et si cela n'était pas? — Si cela n'était pas, ajoutèrent-ils à l'instant, nous serions les *chambres* et le *peuple*. — On commence à comprendre le bienfait d'une constitution, d'une représentation propre qui puisse discuter les intérêts de la patrie.

TOSCANE. — LIVOURNE. — Nous savons, à n'en pouvoir douter, que les préparatifs de guerre en Russie se poursuivent avec un ardeur qui ne laisse place à aucune autre pensée. De nouveaux corps d'armée se dirigent sans relâche vers les frontières méridionales de l'empire. Vingt-cinq mille hommes sont concentrés dans Odessa. Notre correspondant nous parle d'une triple alliance entre la Russie, l'Autriche et le roi de Naples.

NAPLES. — Ce royaume est toujours dans le même et déplorable état. Partout les élections y donnent lieu à des protestations. Les provinces de Teramo et d'Aquila se sont insurgées.

SICILE. — Messine et toute la Sicile sont plus fortes que jamais, et le Néron de Naples n'a plus à espérer de les voir rentrer sous sa sanglante domination.

CALABRES. — Toutes les Calabres sont en pleine révolte, et se gouvernent par comités provisoires.

(Le Patriote Savoisien.)

Angleterre.

LONDRES, 30 juin. — On lit dans le *Morning-Chronicle*:

« Si l'on transporte aux Marquises les familles des prisonniers faits dans les barricades à Paris, avec eux, la dépense sera énorme; on n'y a peut-être pas réfléchi: il faudra au moins cent bâtiments pour ce transport, et la dépense sera de six à sept millions de francs. »

— Les journaux anglais sont remplis de commentaires sur les derniers événements qui ont eu lieu à Paris, mais ils ne renferment pas de nouvelles importantes de l'Angleterre. La France est la tête du monde, le mal de tête se soigne avant tous les autres.

NOUVELLES DIVERSES.

La ville de Troyes vient d'expédier à Paris plusieurs bateaux chargés de vivre pour subvenir à l'alimentation des gardes nationales sédentaires et mobiles et de la troupe de ligne, agglomérées en ce moment dans la capitale.

Soixante mille livres de pain, six mille livres de jambons et autres comestibles, et dix pièces de vin, tel est le don fait par la ville de Troyes.

Ces vivres, amenés à Paris par le citoyen Martin Hermonowska, délégué de la ville de Troyes, ont été débarqués à l'Hôtel-de-Ville et seront distribués entre les différents corps qui bivouaquent encore dans les rues, sur les places et sur les boulevards.

(Moniteur.)

— Les mariages des environs de Paris regorgent de prisonniers et d'armes saisies chez les particuliers signalés comme suspects. Une douzaine de fusils ont été trouvés ce matin aux environs de la Chapelle.

On pense que le chef du pouvoir exécutif va ordonner une battue générale dans les campagnes de la banlieue.

Il résulte de renseignements certains qu'on arrête assez légèrement dans plusieurs endroits: que des plaintes sont arrivées à ce sujet au pouvoir exécutif. On espère qu'il sera pris des mesures pour faire rendre la liberté aux innocents et la laisser aux individus inoffensifs.

— M. le curé d'Attigny (Ardennes) vient de se signaler par un acte d'intolérance digne d'un autre temps. Il a refusé de prier pour M. Robert-Billaudel, décédé à Vaucq. M. le curé de cette paroisse n'a pas hésité un instant à accorder les honneurs de la sépulture religieuse à un malheureux qui s'est donné la mort dans un accès de fièvre chaude; M. le curé de Saint-Lambert l'a également recommandé aux prières. M. le doyen d'Attigny, qui s'y est obstinément refusé, n'aurait pas agi ainsi il y a trois mois.

— On lit dans le *Propagateur des Ardennes*:

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler une conspiration bonapartiste dans le département des Ardennes. Ces menées révolutionnaires continuent; il paraît qu'on compte beaucoup sur le département des Arden-

nes, car des agents de ce prétendant le parcourent en tous sens pour déterminer une insurrection au profit du héros de Boulogne. Dimanche dernier, on a affiché dans Charleville et dans Mézières, on a jeté dans la rue, on est même venu glisser dans la boîte de notre journal, une proclamation pour engager les Ardennais à proclamer Louis Napoléon empereur des Français.

Cette coïncidence avec les terribles événements qui ont eu lieu à Paris prouvent qu'une conspiration est organisée en France dans le but de favoriser l'avènement au trône impérial d'un prétendant que la nation repousse comme incapable et indigne de succéder au grand homme dont il porte le nom; cette coïncidence, disons-nous, prouve encore que le prétendant distribue de l'or à ses émissaires. Nous engageons l'autorité à redoubler d'activité pour les surprendre en flagrant délit. Ce qui n'est pas impossible. L'impunité a augmenté leur audace, et malgré l'avertissement que nous leur donnons ici, nous sommes persuadé que leur imprudence les livrera bientôt à la justice, si l'autorité sait remplir son devoir. Voici cette proclamation:

« Français,

« La trahison conspire contre nous! Les hommes qui sont à notre tête sont de vils égoïstes! Ils disent que Louis-Philippe faisait passer notre argent à l'étranger; ils disent qu'il voulait anéantir notre liberté; ils disent que sous son règne la corruption était le seul moyen de parvenir aux emplois; ils disent qu'il détruisait notre commerce. Tout cela est vrai.

« Eh bien! que font maintenant nos gouvernants? Ils nous écrasent par un surcroît de contributions, et par ce moyen ils accaparent tout l'argent de la France; ils anéantissent notre liberté en nous empêchant de manifester notre pensée, soit en nous réunissant, soit par le moyen des affiches; ils distribuent les emplois à leurs amis, à leurs affidés, à des hommes sans énergie, à de vils flatteurs; ils ont assimilé les ouvriers aux forçats, sauf la chaîne; ils leur donnent un salaire à peine suffisant pour soutenir leur existence, ou ils les condamnent à mourir de faim; ils ont tué notre commerce, ils ont condamné le bourgeois à manger le morceau de pain qu'il avait épargné pour ses vieux jours, et conduit tous les négociants à la faillite.

« Voilà, Français, la réalisation des belles promesses de ces hommes qui, le lendemain du 24 février, prenaient l'engagement solennel de nous rendre tous heureux et de garantir l'existence de l'ouvrier par le travail; voilà la politique de ces hommes criminels, qui croient pouvoir nous tyranniser et qui se croient nos maîtres, parce qu'ils ne délibèrent qu'au milieu de cent mille baïonnettes et de cent pièces de canon.

« Garde nationale, ouvriers, et vous braves soldats, resterez-vous sourds à l'appel de la France, de notre mère à tous, qui se débat, expirante, entre les griffes de ces tigres altérés d'or et de sang? Non, nous marcherons tous d'un commun accord; nous chasserons ces usurpateurs de la tyrannie avant qu'ils ne nous aient entraînés dans le précipice où, avant trois mois, nous serons brisés s'ils restent à notre tête.

« Envoyons-les rejoindre Louis-Philippe, qu'ils ont surpassé en forfaits, et appelons à nous l'héritier de celui qui a fait briller l'étoile de la France d'un éclat immortel, qui, par une sage politique, a su réunir tous les partis, et qui a su faire nager l'ouvrier dans l'abondance en lui procurant de l'ouvrage au-delà de ses desirs.

« C'est à nous, Ardennais, de prendre l'initiative et de donner l'exemple que la France attend; faisons acte de fermeté; montrons à nos frères le véritable chemin de la liberté, et bientôt notre nom sera béni.

« Que ce jour soit le premier de la liberté! Bourgeois, ouvriers et soldats, réunissons-nous tous aujourd'hui à une heure sur la place, et proclamons Louis Napoléon empereur; avant dix jours, les Parisiens suivront notre exemple.

Vive l'empereur!!!

Vive Louis Napoléon!!!

« Réunissons-nous tous aujourd'hui à une heure sur la place. »

Nouveau canard savoisien. — On lit dans le *Courrier des Alpes* du 29 juin:

« Nous apprenons que M. Félix MORNAND était à Chambéry dimanche dernier 25 juin. »

C'est absolument comme si le *Courrier des Alpes*, pour justifier tous les bruits d'agitation qu'il avait recueillis ou plutôt répandus, avait dit: « Il faut aux agitateurs un chef; calomnions un homme honorable, et mentons au profit de nos doctrines. »

Nous déclarons que la nouvelle donnée par le *Courrier des Alpes* est marquée au coin de la plus insigne mauvaise foi, et nous le mettons au défi de prouver que, depuis le 1er mai jusqu'à ce jour 1er juillet, M. Félix MORNAND, ancien commissaire de la République française, en mission dans notre ville, ait quitté son domicile, rue Neuve-du-Luxembourg, 55, à Paris.

(Le Patriote Savoisien.)

UNIONNIA, ou les fredaines jésuitico-monarchiques de l'Union Franc-Comtoise de Besançon, n° du 27 avril.

« Ce qu'il nous faut, c'est la décentralisation administrative. »

« Paris fait le malheur de la France! »

« Pourquoi subissons-nous plus longtemps une si fatale dépendance? »

« Pourquoi ne changerait-on pas le siège du gouvernement? »

« Faut-il qu'une ville soit la cause incessante de notre ruine? »

« Pourquoi la PROVINCE ne vivrait-elle pas pour elle-même? »

« Les PROVINCES, à l'heure qu'il est, marchent en armes sur Paris. »

« Quelles réclament leurs droits! »

« QUE PARIS NE SOIT PLUS LA CAPITALE DE LA FRANCE! »

« Voilà le premier remède à nos maux! etc. »

Qu'on se le dise!!!

Ces idées d'outrage nous feraient croire aux revenants.

Cela s'imprime et se débite à Besançon, ville impériale et libre, canton suisse en herbe, aspirant à remplacer Fribourg sous les auspices de l'Union.

Comment trouvez-vous, lecteurs, ces drôleries bisontines, qui sentent de vingt lieues le Bocage et la chouannerie ou le Coblenz de l'armée de Condé?

O revenants! qui vous a fait revenir d'où vous revenez? Quel néeromant malicieux a évoqué vos ombres funèbres?

L'Union se rédige et s'imprime sans doute dans les catacombes; elle ne peut avoir pour abonnés que des défunts appartenant à l'époque des croisades ou du roi Louis-le-Débonnaire. C'est une âme en peine, qui, expiant ses péchés, réclame des prières; un *De profundis*, s'il vous plaît.

(République du Jura.)

Le Directeur-Gérant, FAURES

ANNONCES.

VARICES, BAS LEPERDRIEL, soulagement souvent guérison. A Paris, faubourg Montmartre, 78. Ici, dans les pharmacies. (8520)

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement gué-

ris; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.